

# **MINIMA DE SALAIRES - 2021**

## **En finir avec les rémunérations illégales**

La Convention Collective applicable aux salariés des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils (dite SYNTEC) calcule des montants minimum de salaire qui dépendent du statut (Cadre / Non Cadre) et de la position.

	IC:
ETAM*	IC,

	Position	Montant (brut mensuel)	Position	Montant ( brut mensuel
Ī	1.1	1558.80	1.1	1983.60
	1.2	1587.50	1.2	2088.00
	1.3	1618.50	1.3	2186.10
	2.1	1683.75	2.1	2394.30
	2.2	1786.70	2.2	2706.60
	2.3	1922.00	2.3	3123.00
	3.1	2059.80	3.1	3490.10
	3.2	2210.30	3.2	4311.30
	3.3	2355.80	3.3	5543.10

Attention!
Ces montants ont été
validés en 2019, et
peuvent évoluer.

Les primes (vacances), 13ème mois, heures supplémentaires, etc. sont exclus de ces calculs.

#### sur les calculs

https://bit.ly/30kP05K

Pour les Cadres au forfait heures, le salaire doit être supérieur :

- au plafond de la Sécurité Sociale : 3 428 € (en 2021)
- à 115% du salaire minimal correspondant à la position.

Pour les **Cadres au forfait jours de position 3.1 ou plus**, le salaire doit être supérieur à 120% du salaire minimal correspondant à la position.

Pour les **Cadres au forfait jours, de position 2.3 ou moins**, le salaire doit être supérieur à 2 fois le plafond de la Sécurité Sociale : 6 856 € (en 2021).

# Dù trouver ta position?

Sur le contrat de travail, ou sur le bulletin de paye.

https://bit.ly/3qkye1r

### Que faire si ton salaire est plus bas que ces montants?

L'employeur est dans son tort. Prends contact avec tes représentant.es du personnel (CSE, syndicat, etc.) pour faire valoir tes droits !

#### Partout où sera le patronat, nous aurons un syndicat!

Tu as une question, ou tu as besoin d'aide ? Contacte nous !
Tu veux agir à nos côtés ? Rejoins nous !
Nous syndiquons tou.tes les travailleurs.euses du conseil,
de l'expertise, de l'informatique, ou encore du jeu video.

contact@solidairesinformatique.org



<sup>\*</sup>ETAM = Employé.es, Technicien.nes, \*IC = Ingénieur.es et Cadres et Agent.es de Maîtrise